

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses
modifications/amendements successifs

Date d'impression : 02.02.2024

Révision: 01.02.2024

Numéro de version 97 (remplace la version 96)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

- Code de produit LBA380
- Nom du produit: **FOND PU HAUT GARNISSANT**
- UFI: U0MR-D6RS-400N-2UWP

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Composition de revêtement pour le revêtement et / ou de décoration de produits.

- *Emploi de la substance / de la préparation* Usage professionnel

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- *Producteur/fournisseur:*
Fournisseur

Raison Sociale : MILESI VERNIS S.A.

Adresse : 11 rue Lucien Sampaix - CS 70109 - 91707 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS CEDEX - FRANCE

Téléphone : 01.60.15.93.44

infofds@milesi.fr

<http://www.milesi.com>

VEILLE TELEPHONIQUE TRANSPORT 24/24 CEDRE BREST 33 2 98 33 10 10 - UTMD 09

Producteur

IVM Chemicals srl

Viale della Stazione 3 - 27020 Parona (PV) Italy tel +39 038425441

- *Service chargé des renseignements:*
Environmental Health and safety office
hseoffice@ivmchemicals.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

pour l'Italie

De 8h30 à 17h30 0039 038 425 441

En dehors des heures mentionnées ci-dessus, les samedis et dimanches et pendant les périodes de fermeture pour les vacances s'il vous plaît appelez: 0039 0384 254491

Pour la France

Numéro : 01.45.42.59.59

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion, Respiration/Inhalation.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses
modifications/amendements successifs

Date d'impression : 02.02.2024

Révision: 01.02.2024

Numéro de version 97 (remplace la version 96)

Code de produit LBA380

Nom du produit: FOND PU HAUT GARNISSANT

(suite de la page 1)

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

· *Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008*

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· *Pictogrammes de danger*



GHS02 GHS07 GHS08

· *Mention d'avertissement Danger*

· *Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:*

xylène

4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

· *Mentions de danger*

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion, Respiration/Inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· *Conseils de prudence*

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241

Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405

Garder sous clef.

P501

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

· *Résultats des évaluations PBT et vPvB*

· *PBT: Non applicable.*

· *vPvB: Non applicable.*

· *Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

· *Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.*

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses
modifications/amendements successifs

Date d'impression : 02.02.2024

Révision: 01.02.2024

Numéro de version 97 (remplace la version 96)

Code de produit LBA380
Nom du produit: FOND PU HAUT GARNISSANT

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:		
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32-XXXX	xylène Flam. Liq. 3, H226 STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	30-39,99%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Reg.nr.: 01-2119489370-35-XXXX	éthylbenzène Flam. Liq. 2, H225 STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H332 Aquatic Chronic 3, H412	5-9,99%
CAS: 110-19-0 EINECS: 203-745-1 Reg.nr.: 01-2119488971-22-XXXX	acétate d'isobutyle Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 EUH066	2,5-4,99%
CAS: 123-42-2 EINECS: 204-626-7 Reg.nr.: 01-2119473975-21-XXXX	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone Repr. 2, H361d Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 Limite de concentration spécifique: Eye Irrit. 2; H319: C _≥ 10 %	1-2,49%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46-XXXX	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	1-2,49%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29-XXXX	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	<0,5%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

si le port d'équipements de protection individuelle est recommandé aux secouristes. (section 8)

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés.

Laver immédiatement à l'eau et au savon, ou un nettoyant cutané reconnu, et bien rincer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou inclure des sous-vêtements et les chaussures (si nécessaire). Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 20 minutes et prendre des conseils médicaux. J'ai un avis médical est nécessaire avoir contenant des produits ou l'étiquette.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses
modifications/amendements successifs

Date d'impression : 02.02.2024

Révision: 01.02.2024

Numéro de version 97 (remplace la version 96)

Code de produit LBA380

Nom du produit: FOND PU HAUT GARNISSANT

(suite de la page 3)

· *Après contact avec les yeux:*

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· *Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.*

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

· Pour les symptômes et les effets causés par les substances, voir chap. 11.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

· Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· *Moyens d'extinction:*

Mousse résistant à l'alcool

Le dioxyde de carbone, mousse, poudre, du sable et de l'eau pulvérisée

· *Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:*

· Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu et disperser.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

· Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO)

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients pour éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé et aussi, dans le cas des récipients fermés exposés aux flammes pour éviter les explosions.

· *Équipement spécial de sécurité:*

· Casque de protection avec visière, vêtements ignifuges, des gants appropriés et si l'appareil nécessaire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

· Porter un appareil de protection respiratoire.

· Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· Veiller à une aération suffisante.

· Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

· Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

· Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· Assurer une aération suffisante.

(suite page 5)

Date d'impression : 02.02.2024

Révision: 01.02.2024

Numéro de version 97 (remplace la version 96)

Code de produit LBA380

Nom du produit: FOND PU HAUT GARNISSANT

(suite de la page 4)

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Observer les indications sur l'étiquette, la date d'expiration de l'utilisation, si cela est indiqué, est de la livraison dat.

Dans les cas où il n'y a pas de date limite indiqué, cela signifie que le produit doit être utilisé dans les 8 mois.

· **Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.**

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Celles qui sont typiques du produit et les instructions de la fiche de données si nécessaire.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

1330-20-7 xylène

VLEP	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

100-41-4 éthylbenzène

VLEP	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 88,4 mg/m ³ , 20 ppm risque de pénétration percutanée
------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses
modifications/amendements successifs

Date d'impression : 02.02.2024

Révision: 01.02.2024

Numéro de version 97 (remplace la version 96)

Code de produit LBA380
Nom du produit: FOND PU HAUT GARNISSANT

(suite de la page 5)

110-19-0 acétate d'isobutyle	
VLEP	Valeur momentanée: 723 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m ³ , 50 ppm
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	
VLEP	Valeur à long terme: 240 mg/m ³ , 50 ppm
141-78-6 acétate d'éthyle	
VLEP	Valeur momentanée: 1468 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 734 mg/m ³ , 200 ppm
123-86-4 acétate de n-butyle	
VLEP	Valeur momentanée: 723 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m ³ , 50 ppm
64-17-5 éthanol	
VLEP	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm

· Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 05.2021

· DNEL		
1330-20-7 xylène		
Inhalatoire	DNEL acuto/agudo/ostre/aigu/ acute/akut	289 mg/mc (ouvriers)
	DNEL	77 mg/mc (ouvriers)
Effet d'irritation de la peau	DNEL	180 mg/kg bw/d va/gü (ouvriers)
100-41-4 éthylbenzène		
Inhalatoire	DNEL acuto/agudo/ostre/aigu/ acute/akut	293 mg/mc (ouvriers)
	DNEL	77 mg/mc (ouvriers)
Effet d'irritation de la peau	DNEL	180 mg/kg bw/d va/gü (ouvriers)
110-19-0 acétate d'isobutyle		
Oral	DNEL	5 mg/kg bw/d va/gü (popolazione)
Inhalatoire	DNEL acuto/agudo/ostre/aigu/ acute/akut	600 mg/mc (ouvriers)
		300 mg/mc (popolazione)
	DNEL	300 mg/mc (ouvriers)
		35,7 mg/mc (popolazione)
Effet d'irritation de la peau	DNEL acuto/agudo/ostre/aigu/ acute/akut	5 mg/kg bw/d va/gü (popolazione)
	DNEL	10 mg/kg bw/d va/gü (ouvriers)
		5 mg/kg bw/d va/gü (popolazione)
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone		
Inhalatoire	DNEL acuto/agudo/ostre/aigu/ acute/akut	240 mg/mc (ouvriers)
	DNEL	66,4 mg/mc (ouvriers)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses
modifications/amendements successifs

Date d'impression : 02.02.2024

Révision: 01.02.2024

Numéro de version 97 (remplace la version 96)

Code de produit LBA380
Nom du produit: FOND PU HAUT GARNISSANT

(suite de la page 6)

Effet d'irritation de la peau	DNEL	9,4 mg/kg bw/d va/gü (ouvriers)
141-78-6 acétate d'éthyle		
Oral	DNEL	4,5 mg/kg bw/d va/gü (popolazione)
Inhalatoire	DNEL acuto/agudo/ostre/aigu/ acute/akut	1.468 mg/mc (ouvriers)
		734 mg/mc (popolazione)
	DNEL	734 mg/mc (ouvriers)
		367 mg/mc (popolazione)
Effet d'irritation de la peau	DNEL	63 mg/kg bw/d va/gü (ouvriers)
		37 mg/kg bw/d va/gü (popolazione)
123-86-4 acétate de n-butyle		
Oral	DNEL	2 mg/kg bw/d va/gü (popolazione)
Inhalatoire	DNEL acuto/agudo/ostre/aigu/ acute/akut	600 mg/mc (ouvriers)
		300 mg/mc (popolazione)
	DNEL	300 mg/mc (ouvriers)
		35,7 mg/mc (popolazione)
Effet d'irritation de la peau	DNEL acuto/agudo/ostre/aigu/ acute/akut	11 mg/kg bw/d va/gü (ouvriers)
		6 mg/kg bw/d va/gü (popolazione)
	DNEL	11 mg/kg bw/d va/gü (ouvriers)
		6 mg/kg bw/d va/gü (popolazione)
· PNEC		
1330-20-7 xylène		
PNEC Acqua dolce/Fresh water/Agua dulce/Tatlı su		0,327 mg/L ()
PNEC Suolo/earth/suolo/почва/toprak		2,31 mg/kg ()
100-41-4 éthylbenzène		
PNEC Acqua dolce/Fresh water/Agua dulce/Tatlı su		0,1 mg/L ()
PNEC Suolo/earth/suolo/почва/toprak		2,68 mg/kg ()
110-19-0 acétate d'isobutyle		
PNEC Acqua dolce/Fresh water/Agua dulce/Tatlı su		0,17 mg/L ()
PNEC Suolo/earth/suolo/почва/toprak		0,0755 mg/kg ()
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone		
PNEC Acqua dolce/Fresh water/Agua dulce/Tatlı su		2 mg/L ()
PNEC Suolo/earth/suolo/почва/toprak		0,63 mg/kg ()
141-78-6 acétate d'éthyle		
PNEC Acqua dolce/Fresh water/Agua dulce/Tatlı su		0,24 mg/L ()
PNEC Suolo/earth/suolo/почва/toprak		0,148 mg/kg ()
123-86-4 acétate de n-butyle		
PNEC Acqua dolce/Fresh water/Agua dulce/Tatlı su		0,18 mg/L ()

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses
modifications/amendements successifs

Date d'impression : 02.02.2024

Révision: 01.02.2024

Numéro de version 97 (remplace la version 96)

Code de produit LBA380
Nom du produit: FOND PU HAUT GARNISSANT

(suite de la page 7)

PNEC Suolo/earth/suelo/почва/toprak	0,0903 mg/kg ()
-------------------------------------	------------------

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· *Contrôles techniques appropriés* Sans autre indication, voir point 7.

· *Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle*

· *Mesures générales de protection et d'hygiène:*

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· *Protection respiratoire:*

Filter provisoire:



Protection respiratoire recommandée. (EN140)

Filter A

· *Protection des mains:*



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit et conformément à la norme EN 374 et de la directive 89/686/CEE.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit

· *Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.*

· *Matériau des gants*

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· *Temps de pénétration du matériau des gants*

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· *Protection des yeux/du visage*



Lunettes de protection hermétiques(EN 166)

Date d'impression : 02.02.2024

Révision: 01.02.2024

Numéro de version 97 (remplace la version 96)

Code de produit LBA380
Nom du produit: FOND PU HAUT GARNISSANT

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique	Liquide
· Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Forte
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	77 °C (141-78-6 acétate d'éthyle)
· Inflammabilité	Facilement inflammable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	1 Vol % (100-41-4 éthylbenzène)
· Supérieure:	11,5 Vol % (141-78-6 acétate d'éthyle)
· Point d'éclair	-4 °C (141-78-6 acétate d'éthyle)
· Température d'auto-inflammation	>370 °C (Polymère : Polyester non classé selon la réglementation CLP)
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Mélange non polaire/aprotique.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 20 °C	55 s (ISO 6 mm)
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	97 hPa (141-78-6 acétate d'éthyle)
· Pression de vapeur à 50 °C:	360 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,997 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· propriétés comburantes :	N.A.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· COV et Total des COV (solvants organiques + solvants réactifs cas échéant)	47,37 %
· Eau:	0,0 %
· VOC (CE)	472,3 g/l
· Teneur en substances solides:	52,6 %

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses
modifications/amendements successifs

Date d'impression : 02.02.2024

Révision: 01.02.2024

Numéro de version 97 (remplace la version 96)

Code de produit LBA380**Nom du produit: FOND PU HAUT GARNISSANT**

(suite de la page 9)

· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Typique du produit comme indiqué dans la fiche technique
- **10.2 Stabilité chimique**
Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation recommandée
 - *Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux agents d'oxydation.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Acides, bases et agents oxydants
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Dans le cas de la formation possible de la combustion:
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - *Toxicité aiguë*
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Dermique	LD50	3.411 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 ore/h/saat	29,7 mg/l (rat)

1330-20-7 xylène

Oral	LD50.	3.523 mg/kg (rat)
------	-------	-------------------

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses
modifications/amendements successifs

Date d'impression : 02.02.2024

Révision: 01.02.2024

Numéro de version 97 (remplace la version 96)

Code de produit LBA380**Nom du produit: FOND PU HAUT GARNISSANT**

(suite de la page 10)

Dermique	LD50	1.100 mg/kg (lapin) (ATE value)
	LD50.	12.126 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 ore/h/saat	11 mg/l (rat) (ATE value)
	LC50/4 ore/h/saat.	27,571 mg/l (rat)
100-41-4 éthylbenzène		
Oral	LD50	3.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	15.486 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 ore/h/saat	17,2 mg/l (rat)
110-19-0 acétate d'isobutyle		
Oral	LD50	13.400 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	17.401 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 ore/h/saat	31 mg/l (rat)
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone		
Oral	LD50	3.002 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13.630 mg/kg (rab)
	LD50.	1.876 mg/kg (rat)
141-78-6 acétate d'éthyle		
Oral	LD50	4.934 mg/kg (lapin)
Dermique	LD50	20.001 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 ore/h/saat	1.600 mg/l (rat)
	LC0	22,6 ppm (souris)
123-86-4 acétate de n-butyle		
Oral	LD50	10.760 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	14.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 ore/h/saat	21,1 mg/l (rat)

- *Corrosion cutanée/irritation cutanée* Provoque une irritation cutanée.
- *Lésions oculaires graves/irritation oculaire* Provoque une sévère irritation des yeux.
- *Sensibilisation respiratoire ou cutanée*
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Mutagenicité sur les cellules germinales*
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Cancérogénicité*
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Toxicité pour la reproduction*
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique*
Peut irriter les voies respiratoires.
- *Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée*
Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion et Respiration/Inhalation.
- *Danger par aspiration*
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses
modifications/amendements successifs

Date d'impression : 02.02.2024

Révision: 01.02.2024

Numéro de version 97 (remplace la version 96)

Code de produit LBA380
Nom du produit: FOND PU HAUT GARNISSANT

(suite de la page 11)

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· *Propriétés perturbant le système endocrinien*

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· *Toxicité aquatique:*

1330-20-7 xylène

EC50	2,2 mg/l (Algues)
LC50 (48 ore/h/saat)	1 mg/l (daphnie)
LC50 (96 ore/h/saat)	2,6 mg/l (poisson)

100-41-4 éthylbenzène

EC50	438 mg/l (Algues) (72h) 1,8 mg/l (daphnie) (48 h)
LC50 (96 ore/h/saat)	12,1 mg/l (poisson)

110-19-0 acétate d'isobutyle

EC50	370 mg/l (Algues) (72 h) 25 mg/l (daphnie)
LC50 (96 ore/h/saat)	17 mg/l (poisson)

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

EC50	1.001 mg/l (Algues) (72 h) 1.000 mg/l (daphnie) (48 h)
LC50 (96 ore/h/saat)	101 mg/l (poisson)

141-78-6 acétate d'éthyle

EC50	165 mg/l (daphnie) (48 h)
LC50 (96 ore/h/saat)	230 mg/l (poisson)

123-86-4 acétate de n-butyle

EC50	397 mg/l (Algues) (72 h) 44 mg/l (daphnie) (48 h)
LC50 (96 ore/h/saat)	18 mg/l (poisson)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· *Facilement biodégradable.*

1330-20-7	xylène	.
100-41-4	éthylbenzène	.
110-19-0	acétate d'isobutyle	.
123-42-2	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	.
141-78-6	acétate d'éthyle	.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses
modifications/amendements successifs

Date d'impression : 02.02.2024

Révision: 01.02.2024

Numéro de version 97 (remplace la version 96)

Code de produit LBA380**Nom du produit: FOND PU HAUT GARNISSANT**

(suite de la page 12)

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

1330-20-7	xylène	Coefficiente di ripartizione n-ottanolo/acqua (Log Kow): 3,12
110-19-0	acétate d'isobutyle	Coefficiente di ripartizione n-ottanolo/acqua (Log Kow): 2,3
123-42-2	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	Coefficiente di ripartizione n-ottanolo/acqua (Log Kow): -0,09
141-78-6	acétate d'éthyle	Coefficiente di ripartizione n-ottanolo/acqua (Log Kow): 0,68

· Facteur de bioconcentration (FBC)

1330-20-7	xylène	29
110-19-0	acétate d'isobutyle	15,3
141-78-6	acétate d'éthyle	30

· 12.4 Mobilité dans le sol

1330-20-7	xylène	Koc = 246 – 540
110-19-0	acétate d'isobutyle	Adsorbimento/desorbimento log Koc: 1,19
141-78-6	acétate d'éthyle	Basso potenziale di adsorbimento nel suolo

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Remarque: Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets· **Recommandation:**

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.

Le numéro de code du produit est aussi 080111

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

FR

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses
modifications/amendements successifs

Date d'impression : 02.02.2024

Révision: 01.02.2024

Numéro de version 97 (remplace la version 96)

Code de produit LBA380
Nom du produit: FOND PU HAUT GARNISSANT

(suite de la page 13)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· ADR/RID, IMDG, IATA UN1263

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· DOT Paint
· ADR/RID PEINTURES
· IMDG, IATA PAINT

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· DOT



· Classe 3 Liquides inflammables.
· Label 3

· ADR/RID, IMDG, IATA



· Classe 3 Liquides inflammables.
· Étiquette 3

· **14.4 Groupe d'emballage**

· DOT, ADR/RID, IMDG, IATA III

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

· Marine Pollutant: Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -

· No EMS: F-E, S-E
· Stowage Category A

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR/RID

· Quantités limitées (LQ) 5L
· Quantités exceptées (EQ) Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses
modifications/amendements successifs

Date d'impression : 02.02.2024

Révision: 01.02.2024

Numéro de version 97 (remplace la version 96)

Code de produit LBA380
Nom du produit: FOND PU HAUT GARNISSANT

(suite de la page 14)

· <i>Catégorie de transport</i>	3
· <i>Code de restriction en tunnels</i>	E
· <i>Remarques:</i>	> 450 l: 3 F1, II
<hr/>	
· IMDG	
· <i>Limited quantities (LQ)</i>	5L
· <i>Excepted quantities (EQ)</i>	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· <i>Remarques:</i>	> 450 l: 3, II
<hr/>	
· IATA	
· <i>Remarques:</i>	> 30 l: 3, II
· <i>"Règlement type" de l'ONU:</i>	UN 1263 PEINTURES, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive n. : 80/1107/CEE, n. 82/605/CEE, n. 83/477/CEE, n. 86/188/CEE e n. 88/642/CEE, 89/391/CEE, 89/654/CEE, 89/655/CEE, 89/656/CEE, 90/269/CEE, 90/270/CEE, 90/394/CEE, 90/679/CEE, 93/88/CEE, 95/63/CE, 97/42/CE, 98/24/CE, 99/38/CE, 99/92/CE, 2001/45/CE, 2002/44, 2003/10/CE, 2003/18/CE, 2004/40/CE, 2006/25

· **Divers règlements**

Est utilisable pour usages non réglementés de la D.2004/42/CE-Pour usage professionnel seulement

· **Directive 2012/18/UE**

· **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Aucun des composants n'est compris.

· **LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3**

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses
modifications/amendements successifs

Date d'impression : 02.02.2024

Révision: 01.02.2024

Numéro de version 97 (remplace la version 96)

Code de produit LBA380**Nom du produit: FOND PU HAUT GARNISSANT**

(suite de la page 15)

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

78-93-3 butanone

3

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

78-93-3 butanone

3

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Service établissant la fiche technique:** IVM Chemicals Srl

· **Contact:** Francesco Cantamutto

· **Date de la version précédente:** 17.11.2023

· **Numéro de la version précédente:** 96

(suite page 17)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses modifications/amendements successifs

Date d'impression : 02.02.2024

Révision: 01.02.2024

Numéro de version 97 (remplace la version 96)

Code de produit LBA380**Nom du produit: FOND PU HAUT GARNISSANT**

(suite de la page 16)

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· Sources

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL et modifications suivantes

Agence ECHA site web

INRS Fiche Toxicologique

· * Données modifiées par rapport à la version précédente